

Mairie de Malataverne

Drôme

**Délibérations de la séance du Conseil Municipal**  
**du lundi 27 avril 2026 à 18h00**

L'an deux mille vingt-six, le lundi 27 avril 2026 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malataverne s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique ALLIEZ, maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Présents : 19**

**Procurations : 1** Madame Aurélie GUITTON-GLEIZE arrive à 19h36 et commence à prendre part aux débats. Sa présence met fin à la procuration.

**Absents excusés : 0 (arrivée de Madame GUITTON GLEIZE à 19h36)**

**Absents non excusés : 0**

**Date de la convocation : le 10 avril 2026**

**Etaient Présents :** ALLIEZ-EYGUESIER Véronique, DURAND-ESPIC David, MAGNAC Virginie, DELAHAYE Laurent, FLORIT Aude, BOURGEOIS Ludovic, PASTOUREL Hélène, GUALANO Nicolas, LERMYTTE Céline, ROUVEURE Pascal, EL AROUSSI Amal, BRESSON Bernard, COURBIERE Marcelina, BOURRET Thierry, COMPANYY Ludovic, FROMENT Adrien, ATICI Sergen, PESSEMESE Justine.

**Procurations :** Madame Aurélie GUITTON-GLEIZE donne pouvoir à Monsieur David DURAND-ESPIC au début de la séance.

**Secrétaire de séance :** Aude FLORIT

**1-26-19 DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DE LA DELEGATION COMMUNALE**  
**AUPRES DU SIFA (syndicat intercommunal de fourrière animalière)**

**Rapporteur Véronique Alliez-EYGUESIER**

Madame le Maire expose qu'à la suite du renouvellement général des conseils municipaux intervenu les 15 et 22 mars 2026, les mandats des délégués précédemment désignés ont pris fin.

Conformément aux dispositions des articles L.5211-7 et L.5211-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes membres ont procédé à la désignation de leurs nouveaux représentants au sein du comité syndical du SIFA (syndicat intercommunal de fourrière animalière)

Il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Monsieur Nicolas GUALANO est volontaire et se porte candidat. Madame Marcelina COURBIERE se porte volontaire pour être suppléante.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**DESIGNE** Monsieur Nicolas GUALANO en tant que délégué titulaire et Madame Marcelina COURBIERE en tant que suppléante pour représenter la commune auprès du SIFA.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 27 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication par voie d'affichage.  
Affiché le : 27 avril 2026

Le Maire,  
Véronique ALLIEZ-EYGUESIER

